**A211.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Ferdinand an Margareta.* | *1526 Juli 15. Speier.* |

Prozeßsache des Jehan Kasselt.

The trial of Jehan Kasselt.

Brüssel, Arch. gén. Papiers de l’État et de I'Aud., vol. 93, Bl. 24. Original.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 211, S. 401-402.

Mme, ma bonne tante, humblement et de bon cueur a vostre bonne grace me recommande. Mme, les juge et assesseurs de la chambre imperialle m’ont presenté la requeste que vous envoie avec cestes et ce touchant la delivrance de Jehan Kesselt, comme verrez; je vous prie, mme, vouloir incontinant pourveoir a l’affaire, affin d’evicter les inconveniens que à faulte de ce adviendront. Autrement il leur sera force ou cas que n’y pourvoyez autrement declerer le ban imperial, comme le plus amplement entendrez par lad. requeste. Et sur ce, mme, ma bonne tante, je prie à dieu qui vous doint bonne vie et longue.

De Spier, ce 15e de juillet ao 26.

Vostrea) bon et humble nepveu Ferdinandus.

Rückwärts Adresse: A mme, ma bonne tante, mme l’archiducesse d’Austrice, ducesse et contesse de Bourgoingne, regente et gouvernante etc.

a) von vostre an eigenhändig.